

aux Canadiens qui ne touchent qu'un faible revenu.

Cet après-midi, j'ai fait une déclaration dans laquelle je disais que le gouvernement avait décidé de différer, jusqu'en 1971, la proclamation d'une nouvelle taxe qui a été adoptée par le Parlement l'automne dernier sur le prix des passages aériens.

Mais, en général, comme l'honorable député le sait, nous avons un système parlementaire et, dans ce système, le gouvernement déclare ses propositions sur les changements fiscaux, seulement par voie d'un exposé

budgétaire présenté à la Chambre. Et, comme nous le savons, l'honorable ministre des Finances (M. Benson) a déjà dit qu'il présenterait cet exposé dans un avenir rapproché.

C'est avec la coopération de tous les secteurs économiques de notre pays, plus que de toute autre façon, que nous pouvons obtenir le succès dans la lutte contre l'inflation.

[Traduction]

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)

---